

La région

La forêt fait des stocks

CLIMAT La forêt peut être un précieux auxiliaire pour réduire les effets néfastes de nos émissions de carbone. Exemple sur des parcelles en périphérie de Bordeaux

Jean-Denis Renard
j.d.renard@sudouest.fr

L'action va se dérouler à Cabanac et Villagrains, au sud de Bordeaux. Sur un terrain forestier d'un peu moins de quatre hectares, des chênes pédonculés vivent quand ils ne dépérissent pas carrément. Le sol acide leur interdit l'embellie. Dans quelques temps, ils seront remplacés par du pin maritime, une essence bien plus adaptée aux conditions locales.

Bien gérée, la parcelle pourra séquestrer plus de carbone capté dans l'air qu'elle était demeurée en l'état. Ce carbone s'accumulera dans les pins en pleine croissance. Il restera stocké dans les objets issus du travail du bois. Si ce bois devait produire de l'énergie, il éviterait l'usage équivalent d'énergie fossile (pétrole, gaz, charbon). Au bout de trente ans, la somme des trois « s » – séquestration, stockage, substitution – vaudra 656 tonnes de CO₂ – le dioxyde de carbone, le principal des gaz à effet de serre.

Financée en partie par l'IAE (Institut d'administration des entreprises) Paris, l'opération lui sera bénéfique. Elle lui reviendra sous forme de « crédits carbone » qui compenseront ses propres émissions de gaz à effet de serre. Celles qui correspondent aux déplacements professionnels du personnel, par exemple. Quant au propriétaire, Jacques de Chenerville, il s'engage sur trente ans mais il tire parti de ce coup de pouce de l'IAE. L'exploitation des pins lui assure des revenus sur la durée.

Une autre expérience financée pour l'essentiel par l'IAE Paris va démarrer sur une prairie délaissée de Jacques de Chenerville à Saint-Michel-de-Rieufort, à quelques kilomètres de la première parcelle. Là, on va planter sur plus d'un hectare et demi du chêne sessile, du chêne rouge d'Amérique et du cèdre. Le gain carbone au bout de trente ans équivaldra à 140 tonnes de CO₂.

Un échange gagnant-gagnant
S'il en est au stade de l'expérimentation, ce type de contrat gagnant-gagnant pourrait faire florès autour de Bordeaux. Chevillat ouvrière de la démarche, la délégation régionale du Centre national de la propriété forestière (CNPF) est convaincue de sa pertinence.

« En transformant les peuplements forestiers qui sont en impasse sylvicole, des peuplements pauvres promis au dépensement, l'amélioration est au rendez-vous sur les trois », explique Henri Husson, le directeur adjoint du CNPF en Nouvelle-Aquitaine. Le chêne pédonculé de Cabanac-et-Villagrains est un bon exemple. Sur des sols aussi acides et dans un contexte de changement climatique, il n'a pas d'avenir. Il aura du mal à survivre aux étés. »

Le CNPF est bien placé pour évaluer finement le potentiel de cette nouvelle piste. Il a été missionné par le Sysda (le Syndicat mixte chargé de l'aménagement du territoire des 94 communes de l'aire métropolitaine bordelaise) pour réaliser un diagnostic des forêts du territoire.

À la périphérie ouest et sud de



Composée de feuillus qui dépérissent sur un sol pauvre, la parcelle de Jacques de Chenerville à Cabanac-et-Villagrains devrait être replantée en pin maritime. PHOTO: JACQUES DE CHENERVILLE

l'agglomération de Bordeaux, le CNPF a ainsi calculé le potentiel d'atténuation du changement climatique à l'échelle des Communautés de communes de Montesquieu et Jalle-Eau Bourde.

12% du CO₂ compensé

Avec plus de 37 000 hectares boisés, leurs forêts séquestrent environ 50 000 tonnes de carbone supplémentaires par an. Soit 12 % des émissions de gaz à effet de serre qui leur sont imputables.

On pourrait faire mieux sur les feuillus, notamment les taillis qui

étaient autrefois exploités pour le bois de chauffage. Leur utilité économique a tendu à disparaître. « Ils sont souvent laissés à l'abandon par leurs propriétaires », constate le CNPF dans l'étude qu'il a produite. En les gérant de façon optimale, les parcelles séquestreraient plus de carbone et produiraient du bois d'œuvre. Un double avantage pour le propriétaire. Il faut maintenant vérifier que la démarche est réalisable à grande échelle. « Montons un laboratoire sur dix forêts autour de Bordeaux et innovons », suggère Henri Husson.

UN LABEL

LA COMPENSATION CARBONE est décrite pour ouvrir la porte au « greenwashing », l'achat d'une image écolo à peu de frais. La critique peut être appropriée pour des projets à l'autre bout du monde dont personne ne vérifie la gestion à terme. Ici, la démarche est labellisée « bas carbone », un dispositif mis en place l'an passé par l'État. Le sérieux des dossiers et le contrôle de la gestion forestière dans la durée devraient éviter les écueils les plus fréquemment rencontrés.